

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 18 septembre 2025
Date de l'affichage : 18 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 34 + 3 supplés + 6 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 43

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NEUILLY – ADOPTION DU PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Numéro de la Délibération : 250925-DC-90

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puiseux le Haubergeur sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERIE, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Nadia MORIA, Caroline BILL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Pascal POULET, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Denis JACOB, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Karine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Viviane AKAKPOVI, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Colette DEWEZ.

MM. Philippe MARECHAL, Francis CHABLE, Marc VIRION, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Charles-Antoine de NOAILLES, Benoît BIBERON, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont supplés :

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- Mme Véronique PAUL par M. Guy LAFOREST.
- Mme Colette DEWEZ par M. Christophe DURAND.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZA NEUILLY – ADOPTION DU PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026 ;
- La délibération n° 220623-DC-74 du 22 juin 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- L'avis de la commission des finances du 17 septembre 2025 ;

Considérant :

- Que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion et qu'ils visent plusieurs objectifs :
 - Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité financière en regroupant au sein d'un même document des données qui existaient auparavant réparties entre le compte de gestion (partie bilan/compte de résultat/balance) et le compte administratif (annexes, état de la dette, ...),
 - Améliorer la qualité des comptes en faisant apparaître des données jusqu'ici méconnues,
 - Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur le comptable ;
- La volonté de la Communauté de communes Thelloise de passer au compte financier unique à compter de l'exercice 2025 pour l'ensemble de ses budgets ;
- Que la décision de passage au CFU est formalisée au niveau de la personne morale (budget principal) et s'applique ainsi au niveau des budgets annexes rattachés en M57/M4 non autonomes (sans possibilité d'exclusion de budget) ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) à compter de la gestion 2025 pour le budget annexe ZA Neuilly de la Communauté de communes Thelloise.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20250925-250925-DC-90-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025

Affichage : 29/09/2025

Signé électroniquement le 26/09/2025,
par DESLIENS Pierre, Président.

Le secrétaire de séance,


Bernard ONCLERCQ



Pierre DESLIENS